

Manager des risques (MS)

RNCP9371 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	340
Code(s) ROME	H1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	30/01/2017

Certificateur(s)

Ecole internationale des sciences du traitement de l'information (EISTI Cergy Pontoise)

<http://www.eisti.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le manager des risques est responsable de l'ensemble de la politique visant à protéger son organisme des risques et de leurs conséquences désastreuses. Cette politique comporte plusieurs volets, concernant la prévention, la réduction de la vulnérabilité, le développement de la réactivité et de la résilience de l'organisme, la continuité d'activité, le développement de la culture du risque et la couverture financière contre les risques. Plus spécifiquement, ce professionnel expert développe son action dans le cadre des missions suivantes :

1) Prévenir les risques :

- identifier, cartographier les risques de toutes natures pesant sur les entreprises et sur les organismes
- définir et mettre en œuvre des politiques de réduction de la vulnérabilité, de l'entreprise, du territoire et de la Collectivité territoriale
- préparer les plans de sauvegarde, de secours, de mise en sécurité

2) Développer la réactivité de l'organisme :

- surveiller, veiller et alerter lors de l'apparition de risques
- développer la culture du risque auprès des personnels de l'entreprise, des populations,
- gérer la crise, communiquer en cas de crise

3) Renforcer la résilience de l'organisme ou du territoire :

- assurer la continuité d'activité de l'entreprise, du service rendu par l'organisme
- se couvrir contre les risques par des dispositifs assuranciers
- assurer le retour à un fonctionnement normal après survenue de la crise

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire de la certification est capable de : - chiffrer et hiérarchiser les risques en fonction de leur fréquence et de la gravité de leur impact

- d'arrêter des politiques, des missions, des solutions techniques et organisationnelles ad hoc, correspondant à l'exposition de l'organisme aux risques (tels que détaillés dans la cartographie des risques), visant à réduire la vulnérabilité du territoire, et couvrant l'ensemble des champs de responsabilités de l'organisme en matière de risque
- prévoir dans les moindres détails les actions à réaliser en cas de crise, et entre autre les opérations de sauvegarde à mettre en œuvre pour limiter les dégâts humains, matériels, politiques ou de réputation qui pourraient survenir
- définir des indices précurseurs des risques, sélectionner des systèmes matériels de surveillance et des personnels d'astreintes
- constituer des Conseils locaux d'information et de communication (CLIC) et choisir les thèmes répondant aux

préoccupations des riverains, préparer les réponses à ces préoccupations, animer des débats

- commander l'action des divers responsables selon les plans de sauvegarde prévus, coordination de cette action avec celle des autres structures (Services de secours, services de l'Etat, ...)
- définir les thèmes de communication permettant de renforcer la confiance, et l'information permettant de transmettre les consignes à tenir
- décider de l'engagement des solutions de secours
- choisir le meilleur dispositif de couverture financière face à des risques et des dépenses supplémentaires liées aux risques

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le manager des risques exerce ses fonctions au sein des collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État ou administrations centrales, des grandes entreprises, grands industriels technologiques ayant rapport avec le risque et la sécurité, sociétés d'assurance et de courtage, cabinets de conseils spécialisés en sécurité, continuité des activités, gestion des risques, développement durable ou défense de l'environnement...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les emplois occupés peuvent être : - directeur de la Sécurité,

- directeur de la Prévention des risques
- directeur de l'Hygiène et la Sécurité
- directeur de la Gestion des risques et du Développement durable
- directeur de la Sécurité et de la prévention de la Délinquance
- directeur de la Police Municipale
- directeur de la Couverture des Risques et des assurances
- préventeur
- conseil en matière de gestion de risques (Cabinets de Conseils, Société de Courtage, Assureurs, Collectivités territoriales)
- cindynicien
- responsable de la sécurité du système d'information (RSSI)

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 663 €
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 472
Jugés difficiles à recruter	35 %
Emplois saisonniers	12 %

Familles professionnelles (FAP)

G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel
H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

3 personnes au minimum :

- Le Directeur Pédagogique
- 2 professionnels

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 30/01/2017

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.eisti.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9371/>